



mgen 



L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS (IFAS)
DE LA VERRIÈRE (78)

DU METIER A LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT

Textes réglementaires
Modifications à prendre en compte en date de la présentation



Arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Arrêté du 28 mars 2022 relatif aux modalités d'organisation de la VAE pour l'obtention du diplôme d'Etat d'aide-soignant

Le métier d'aide-soignant



GRUPE **vyv**

Définition du métier

- En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant **est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus** pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et **dans le cadre d'une responsabilité partagée.**

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

<https://prendresoin.francetravail.fr/je-decouvre/metierscope/aide-soignant-aide-soignante>

Du métier à la formation



GRUPE **vyv**



Elargissement des compétences des aides-soignants :

Actes de soins élargis

Contribution à la prévention des risques

Contribution au raisonnement clinique interprofessionnel



Référentiel de formation : arrêté du 10 juin 2021



Durée de formation : 44 semaines



Prise en compte du parcours antérieur : équivalences, dispenses ou allègement de formation

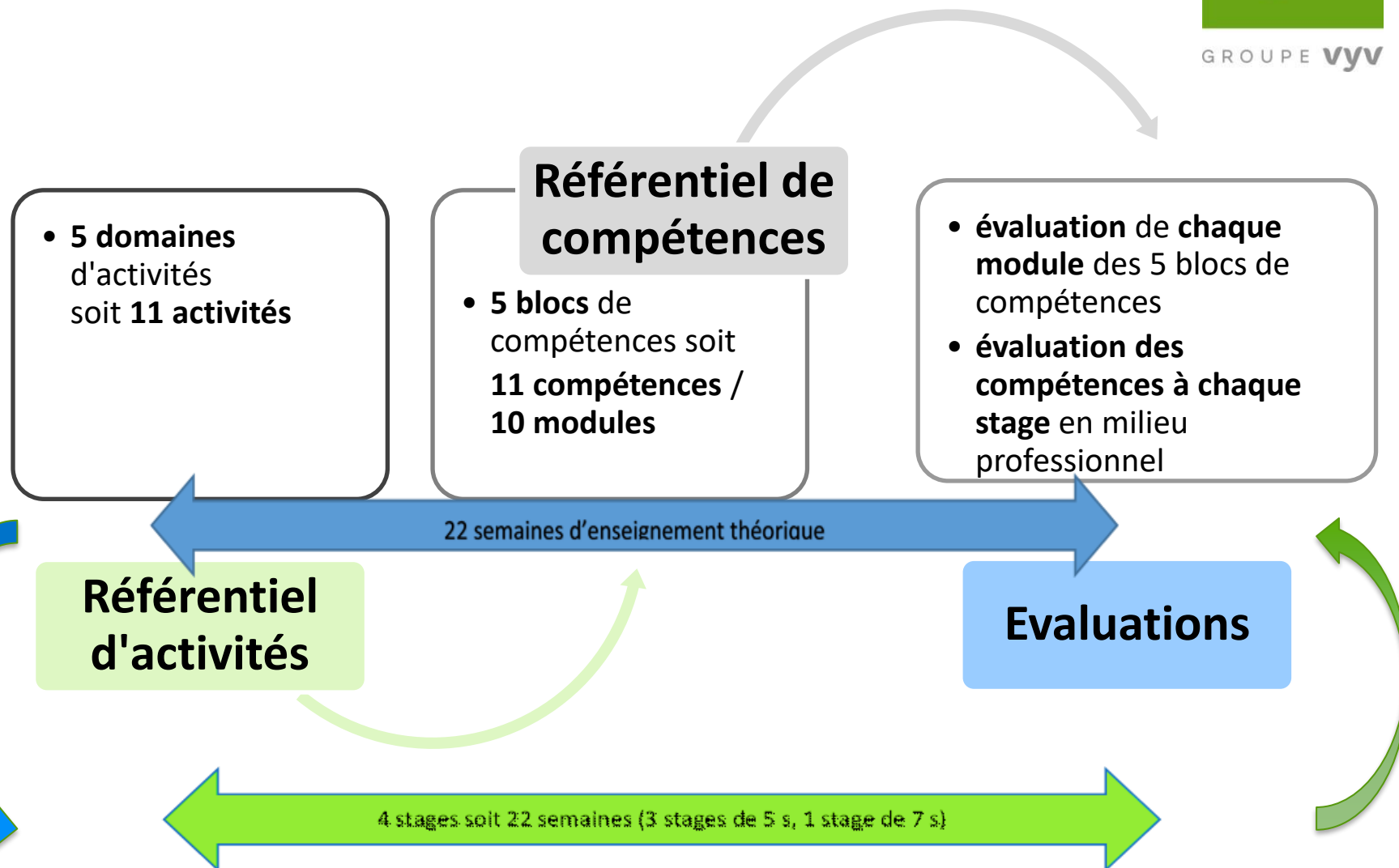


Possibilité VAE et apprentissage *(ce dernier non proposé à l'IFAS MGEN)*



Sortie de diplôme: Niveau IV du cadre national des certifications professionnelles

Ingénierie de la formation aide-soignante



Domaines d'activités et activités de l'aide-soignant



GRUPE vyv

Domaines d'activités	Activités
DA1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités	1 - accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités
	2 - identification des risques lors de l'accompagnement de la personne et mise en œuvre d'actions de prévention adéquates
DA2 - Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques	3- observation de la personne et mesure des paramètres vitaux liés à son état de santé
	4- collaboration à la réalisation de soins intégrant la qualité et la prévention des risques
	5 - installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation
DA3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- accueil, information et communication auprès des personnes et de leur entourage
	7 - accueil, accompagnement et formation des pairs, des personnes en formation et des autres professionnels
DA4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention	8- entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
	9 - repérage et traitement des anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
DA5 - Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités	10 - transmission quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités
	11- organisation de son activité au sein d'une équipe pluri-professionnelle en garantissant la qualité / gestion des risques



Référentiel de compétences, de certification et modules de formation


Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

Apprentissage théorique cursus complet



GRUPE vyv

• Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35h (dans les trois premiers mois de la formation)
• Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7h (réparties tout au long de la formation)
• Travaux personnels guidés (TPG)	35 h (réparties au sein des différents modules)
• Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (<i>Module spécifique AS</i>)	147 h
• Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (<i>Module spécifique AS</i>)	21 h
• Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (<i>Module spécifique AS</i>)	77 h
• Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (<i>Module spécifique AS</i>)	182 h
• Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 h
• Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 h
• Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 h
• Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 h
• Module 9. – Traitement des informations	35 h
• Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 h



Intégration sans ajout d'heures de la formation au socle numérique AS

Apprentissage en milieu professionnel - cursus complet



GRUPE vyv

PERIODE A	PERIODE B	PERIODE C	PERIODE D
5 semaines	5 semaines	5 semaines	7 semaines
<p>A, B, C : 2 contextes abordés sur ces 3 périodes</p> <ul style="list-style-type: none"> État de santé, altéré en phase aigue Etat de santé, altéré stabilisé 			<p>D : Période intégrative en milieu professionnel</p>
<ul style="list-style-type: none"> 1 période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique au moins 1 période auprès de la personne âgée au moins 1 expérience de nuit au moins 1 expérience de travail le week-end au moins 			
<p>A, B ou C : 1, 2 ou les 3 missions aides-soignantes à explorer</p>			<p>D : 3 missions AS</p>
<p>Apprenant - maitre de stage- tuteur de stage- professionnel de proximité- formateur référent en institut de formation</p>			
<p>Convention de stage- charte d'encadrement-règlement intérieur- assurances Portfolio feuille de bilan de stage feuille horaire de stage visite de stage- travaux en milieu professionnel</p>			

Obtention du diplôme

Proposition de validation par la Commission d'attribution des Résultats

Validation par le jury de certification DRIEETS

I / FICHE RÉCAPITULATIVE (à compléter par l'IFAS)

Arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Date du Jury de certification : _____

IFAS: _____

Date de rentrée de l'année scolaire (jj/mm/aa) _____

Nom de famille de l'apprenant : _____ Nom d'usage : _____

Prénoms : _____ Date de naissance : _____

Promotion initiale _____ Promotion de sortie _____

Cursus : Complet Avec dispenses et allègements →Diplômes ou titres : _____

• **Présentation au jury de certification :**

<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} inscription en IFAS	<input type="checkbox"/> Redoublement : <input type="checkbox"/> Bloc 1 <input type="checkbox"/> Bloc 2 <input type="checkbox"/> Bloc 3 <input type="checkbox"/> Bloc 4 <input type="checkbox"/> Bloc 5	<input type="checkbox"/> Triplement (mesure exceptionnelle) : <input type="checkbox"/> Bloc 1 <input type="checkbox"/> Bloc 2 <input type="checkbox"/> Bloc 3 <input type="checkbox"/> Bloc 4 <input type="checkbox"/> Bloc 5	<input type="checkbox"/> Stage de rattrapage : <input type="checkbox"/> Bloc 1 <input type="checkbox"/> Bloc 2 <input type="checkbox"/> Bloc 3 <input type="checkbox"/> Bloc 4 <input type="checkbox"/> Bloc 5
---	---	---	--

- **Absences :** % de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.

<input type="checkbox"/> A réalisé l'ensemble des périodes de stage requises pour sa formation	<input type="checkbox"/> A réalisé un stage accueillant des personnes en situation de handicap physique ou psychique
<input type="checkbox"/> A réalisé une expérience de nuit	<input type="checkbox"/> A réalisé un stage accueillant des personnes âgées
<input type="checkbox"/> A réalisé une expérience de week-end	

• **Enseignements à l'institut de formation* :**

Notes	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4		BLOC 5	
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8 C9	C10	C11	
	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4	Module 5	Module 6	Module 7	Module 8	Module 9	Module 10	
Session initiale											
Session rattrapage											
Note retenue											

• **Enseignement en milieu professionnel* :**

C. validée Oui/non	BLOC 1		BLOC 2			BLOC 3		BLOC 4		BLOC 5	
	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11
A											
B											
C											
D											
Rattrapage**	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_	Session n°_

*d = dispense

** Préciser le numéro de session (rattrapage lors de la 1^{ère} année d'inscription= session n°2, lors du redoublement n°3 ou 4, lors d'un triplement n°5 ou 6)

La poursuite d'études :



- **Assistant médical**

- Conditions et modalités d'accès : Être titulaire du DEAS. Dossier de candidature.
- Durée de la formation: 10 mois en alternance

- **Certificat d'agent de chambre mortuaire**

- Conditions et modalités d'accès : Être titulaire du DEAS Sur inscription dans un centre de formation
- Durée de la formation: 80 heures (40 heures théoriques et 40h de stage)

- **Assistant gérontologique ou assistant de soins en gérontologie**

- Conditions et modalités d'accès : Être titulaire d'un diplôme d'AS (aides oignant), AMP (aide médico psychologique), AES (accompagnant éducatif et social), ou AVS (auxiliaire de vie sociale) et exercer auprès de personnes âgées présentant des troubles cognitifs. Sur inscription dans un centre de formation
- Durée de la formation: 140 heures

- **Infirmier**

- Conditions et modalités d'accès : Être titulaire du baccalauréat ou justifier de 3 années d'exercice professionnel. Epreuves de sélection à l'admission en institut de formation en soin infirmiers OU sur dossier via PARCOURSUP
- Durée de la formation: 3 ans

- **Passerelle diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP)**

- Age minimum 17 ans. Être titulaire du DEAS. Sélection d'entrée sur dossier dans un IFAP
- Durée de la formation: Dispense et/ou allègement de formation en fonction de leur diplôme. Durée de formation en lien avec la dispense et/ou allègement.

MODALITES D'ADMISSION

EN IFAS

Accès à la formation



Une formation accessible : 17 ans au moins à la date d'entrée en formation

- **Sans condition de diplôme**
- **Sélection sur dossier et entretien** en fonction des attendus pour entrer en formation
- **Accès direct sur décision** du directeur de l'institut de formation pour les **ASHQ** de la fonction publique hospitalière et les agents de service sur certaines conditions
- **Accès direct** pour les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'**apprentissage** sous réserve de pièce justificative (*non proposé en 2025-2026 à l'IFAS MGEN*)
- **POST VAE**

Sélection - ASH ASHQ



Sont directement admis sur décision du directeur les agents de service hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière et agents de service (dispensés de l'épreuve de sélection prévue à l'Art.2) si ils justifient :

- Au moins **un an d'ancienneté de service cumulée en équivalent temps plein**, effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires ou médico-sociaux, secteurs publics ou privés ou dans les services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes

Ou

- Suivi de la **formation continue de 70h** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la PA **ET** de **6 mois d'ancienneté** de service cumulée en **équivalent temps plein** effectué au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires ou médico-sociaux, secteurs publics ou privés ou dans les services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes

Candidats hors quota

Apprentissage

- Admission directe en formation au regard du dossier si contrat d'apprentissage signé ou en cours (justificatif des démarches en cours)

à ce jour non proposé à l'IFAS MGEN

Post VAE

- Admission directe
- Partielle ou totale

Sélection - Effectifs et répartition



20% minimum des places autorisées par IF réservée aux agents de la FPC (ASHQ de la FPH et agent de service) quel que soit leur mode de financement et d'accès à la formation

Redistribution des places si FPC non pourvues

Liste complémentaire et possibilité de liste de groupement (si sélection regroupée) ou liste Régionale

Report d'entrée en scolarité de droit (*situations règlementées*) ou exceptionnelle (*sur présentation de justificatifs*) dans une limite cumulée de 2 ans sur décision du directeur

Si report **confirmation obligatoire** de reprise par le candidat **au moins 3 mois** avant la reprise de la formation

Attendus et critères nationaux sélection AS




GRUPE **vyv**

Attendus	Critère
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social , social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitudes à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite et orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observations, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail


Modalités de sélection

Suivi du Calendriers ARS IDF et Consignes


 **Sélection pour tous les candidats sur la base :**

 Dossier : liste de pièces à fournir.

 **+ convocation**

 Entretien : 15 à 20 mn.

 **Appréciation des connaissances aptitudes et motivation**

 **Jury de sélection** : binôme d'évaluateurs

 formateur IDE ou cadre de santé d'un Institut de formation paramédical

 AS en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an

Sélection - Liste des pièces à fournir



1. Une **pièce d'identité** ;
2. Une **lettre de motivation manuscrite** ;
3. Un **curriculum vitae** ;
4. Un **document manuscrit** relatant au choix du candidat, soit une situation personnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (2 pages maximum);
5. Selon la situation du candidat, la copie des **originaux de ses diplômes ou titres traduits en français** ;
6. Le cas échéant, la **copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires** ;
7. Selon la situation du candidat, **les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs) ;
8. Pour les **ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation** ;
9. Si le niveau de français ne peut pas être vérifié à l'examen du parcours, **une attestation de niveau de langue française égale ou supérieur à B2 du cadre européen de référence pour les langues du conseil de l'Europe**, ou à défaut tout document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral ;
10. Tout **justificatif valorisant un engagement** ou une **expérience personnelle** ;
11. Les candidats en **situation de handicap lors du dépôt de leur dossier** peuvent demander des **aménagements** des conditions de l'entretien.

Sélection - Frais d'inscription



Selon l'article 2 bis de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats (...)

Sélection - Conseils aux candidats

Consulter régulièrement le site de l'institut ou téléphoner à partir d'avril pour avoir les renseignements

Anticiper la constitution de son dossier. Tout dossier incomplet à la date fixée pour le dépôt ne sera pas recevable

Anticiper l'organisation familiale, le financement, l'équipement nécessaire pour bien apprendre

Soigner la présentation de son dossier-Bien lire les attendus pour bien y répondre

Répéter chez soi! Forme-Fond-Durée

Anticiper les questions possibles du jury

Anticiper le temps de trajet et prendre une marge le jour de l'entretien

Le jour J être ponctuel. Aucun retard ne sera accepté

Bien manger, et dormir les jours précédant l'oral

Mettre dans vêtements soignés dans lesquels l'on se sent bien

En toutes circonstances durant l'oral, rester à l'écoute, dans l'échange et courtois

Rester vigilant à la date des résultats car il n'y a que quelques jours ensuite pour s'inscrire !

IMPORTANT - ANTICIPEZ

- Le RDV chez un médecin agréé ARS pour l'aptitude à entrer en formation
- Vos RDV chez votre médecin pour les vaccinations obligatoires et pour les vaccinations conseillées*
- Votre prise en charge financière
- Votre équipement dont matériel informatique et accès internet
- Votre organisation personnelle et familiale

Pour profiter au mieux de votre formation

Dossier téléchargeable sur le site de l'Institut dès la publication des résultats

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- **DIPHTERIE TETANOS POLIO (DTP)**
- **HEPATITE B**

VACCINATIONS RECOMMANDEES (HAS)

- **COVID 19** : La vaccination n'est plus obligatoire pour les soignants et les étudiants en santé, mais reste fortement recommandée.
- **COQUELUCHE** : Pour les étudiants jamais vaccinés contre la coqueluche ou n'ayant pas reçu de vaccin coquelucheux à l'âge adulte, faire un rappel dTcaP. En cas de coqueluche documentée, faire ce rappel si la maladie contractée date de plus de 10 ans.
- **ROUGEOLE-OREILLONS-RUBÉOLE**: Les étudiants doivent avoir reçu 2 doses de vaccin trivalent ROR.
- **VARICELLE**: Les étudiants sans antécédent de varicelle et dont la sérologie est négative doivent être vaccinés.
- **GRIPPE SAISONNIÈRE**: vaccination annuelle contre la grippe.

Admission en formation - Financement



■ PAR LE CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

Les effectifs inscrits, suivant une formation à temps plein et présents au 15/10/n-1.

Les titulaires des Bac ASSP et SAPAT ainsi que les titulaires d'un CAP « Accompagnant éducatif de la petite enfance » (même avec dispenses de formation).

■ PAR L'EMPLOYEUR OU UN ORGANISME

■ PAR L'ÉTUDIANT LUI-MÊME AUTOFINANCEMENT

Il vous revient de vérifier vos conditions d'éligibilité et de prendre connaissance des tarifs de la formation

Formation « Éligibles à la subvention régionale »	Formation « Non éligibles à la subvention régionale »
Le statut est considéré à l'entrée en formation et vaut pour toute la durée de la formation	
Les jeunes de moins de 26 ans, en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) Joindre un certificat de scolarité	Les agents du secteur public (y compris en disponibilité)
Les jeunes de moins de 26 ans, avec une interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation Joindre un certificat de scolarité	Les salariés du secteur privé
Les demandeurs d'emploi sans activité ou en activité réduite inscrits à France Travail à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par France Travail Joindre une attestation d'inscription à France Travail	Les démissionnaires (sauf les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation)
Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences). Joindre une copie du PEC	Les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation
Les bénéficiaires du RSA Joindre une attestation de la CAF	Les personnes bénéficiant d'une prise en charge par un organisme financeur (TRANSITIONS-PRO, ANFH ...)
Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation Joindre une attestation	Les apprentis
Les apprenants relevant du SPRF* (Service Public Régional de Formation) Critères d'éligibilité au SRPF : être inscrit dans l'institut de formation pour préparer le diplôme d'aide-soignant, ne pas avoir obtenu de diplôme, titre ou certification, être inscrit sur un parcours de formation complet.	Les personnes en formation en cursus partiel avec dispenses Les personnes en validation des acquis de l'expérience Les médecins et sages femmes ayant acquis un diplôme à l'étranger
Les passerelles post bac quand les étudiants relèvent des critères d'éligibilité de la Région mentionnés ci-dessus.	

Tarifs de la formation AS 2025 -2026 (SOUS RESERVE)



GRUPE vyv

IFAS TARIFS 2025 2026

MGEN LV 2025

	Durée (h)	Candidat libre	Candidat pris en charge par un organisme
Accompagnement pédagogique individualisé	35	140,00 €	175,00 €
Suivi pédagogique individualisé	7	28,00 €	35,00 €
Travaux personnels guidés	35	140,00 €	175,00 €
Module 1 – Accompagnement d’une personne dans les activités de la vie quotidienne et sociale	147	588,00 €	735,00 €
Module 2 – Repérage et prévention des situations à risque	21	84,00 €	105,00 €
Module 3 – Evaluation de l’état clinique	77	308,00 €	385,00 €
Module 4 – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustements	182	728,00 €	910,00 €
Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35	140,00 €	175,00 €
Module 6 – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70	280,00 €	350,00 €
Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21	84,00 €	105,00 €
Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35	140,00 €	175,00 €
Module 9 – Traitement des informations	35	140,00 €	175,00 €
Module 10 – Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques	70	280,00 €	350,00 €
STAGE PERIODE A	175	700,00 €	875,00 €
STAGE PERIODE B	175	700,00 €	875,00 €
STAGE PERIODE C	175	700,00 €	875,00 €
STAGE PERIODE D	245	980,00 €	1 225,00 €
Coût horaire candidat libre			4,00 €
Coût annuel candidat libre			6 160,00 €
Coût horaire candidat pris en charge par un organisme			5,00 €
Coût annuel candidat pris en charge par un organisme			7 700,00 €
Droit d’inscription formation initiale			100,00 €

Aides financières régionales

Formations sanitaires et sociales



Renseignez-vous sur les aides possibles selon votre situation

- <https://www.iledefrance.fr/mediatheque/formations-sanitaires-et-sociales-quelles-aides-financieres-pour-qui>
- <https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/les-bourses-des-formations-sanitaires-et-sociales>
- <https://www.iledefrance.paps.sante.fr/devenir-aide-soignant-auxiliaire-de-puericulture-ambulancier-ou-assistant-de-regulation-medicale>

Bourse régionale, CAE, FRAS, Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, aides publiques, prêts bancaires etc...

à chacun sa situation, à chacun sa solution !

Les bourses Régionale sanitaires et sociales



Les bénéficiaires sont :

- Aucune condition d'âge requise ;
- Les élèves en formation initiale qui suivent la formation à temps complet ;
- Les élèves titulaires d'un baccalauréat ASSP ou SAPAT.

Les personnes éligibles sont :

- La bourse est attribuée en fonction des ressources (revenus d'imposition) et charges du foyer ;
- Ne percevoir aucune ressource et dépendre financièrement de ses parents ;
- Loger chez ses parents ;
- Bénéficiaire de certaines prestations sociales de la CAF : RSA socle « majoré » (ex-API), allocation logement, allocations familiales ;
- Non salarié et vivre des revenus du conjoint (+ 26 ans) ;
- Travailler à temps partiel (- 20 heures / semaine) ;
- Inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi non indemnisé ou bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ;
- Ne bénéficier d'aucune prestation ou rémunération pendant la formation.

Les élèves en cursus partiel ne peuvent pas y prétendre

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue



La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle n'est pas cumulable avec l'attribution d'une bourse ou du FRAS.

Sont non éligibles

- Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une rémunération de France Travail sur la durée totale de la formation ;
- Les agents publics (y compris en disponibilité) ;
- Les salariés du secteur privé ;
- les apprentis ;
- les passerelles ;
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les périodes de congés ou les arrêts maladie ou d'absence non justifiées ne sont pas rémunérées.

Sont éligibles à l'attribution d'une rémunération professionnelle et d'une protection sociale, les effectifs inscrits sur une place financée par la Région et non indemnisés au début ou en cours de formation suivant une formation à temps plein et présent 1 mois après la rentrée en formation

Le Contrat d'Allocation d'Études (CAE)



- Les élèves ont la possibilité de bénéficier **d'un CAE** avec un établissement de santé ou un EHPAD, situé dans la région d'Île-de-France, en contrepartie d'un engagement d'exercer dans l'établissement
- Pour une durée **de 18 mois après sa diplomation.**
- La liste des établissements est communiquée aux élèves en début de formation.
- Financée 60% par l'Agence régionale de santé et 40% par l'établissement, l'allocation versée à l'élève est d'un **montant forfaitaire de 9 000 euros pour son année complète de formation** dans un IFAS de la région Île-de-France.
- Le CAE n'impacte pas la diversité des lieux de stage de l'élève durant sa formation. Les élèves ayant déjà passé un contrat avec un établissement du secteur médico-social (CFA, autres CAE, etc.) ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Offres et informations sur les CAE sur :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes>

SAVE THE DATE



Journée d'information IFAS MGEN

Mercredi 12 mars de 15h à 17h30

IFSI IFAS - 13, avenue de Monfort 78322 La Verrière

ifas@mgen.fr 01 39 38 79 64

Sur inscription

- Calendriers de sélection et conseils aux candidats
- Tarifs de la formation et modalités de prise en charge
- Alternances 2025-2026 tous cursus
- Projet pédagogique de l'IFAS
- Equipe IFAS
- Questions & Réponses

Le dossier ainsi que le calendrier des épreuves de sélection seront mis à disposition et téléchargeables sur le site de l'institut

